



Le 05 novembre 2020

RAPPORT FLASH DE FIN DE NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2020 AU SEIN DE L'UES QUADRAL

Deux réunions de Négociation Annuelle Obligatoire se sont tenues les 13 octobre et 04 novembre 2020 entre :

La Déléguée Syndicale de l'UES QUADRAL :

- Madame Dorothée PINSET pour la CFDT,

Et la Direction du Groupe :

- Monsieur Jean-François PREVOT, Président de QUADRAL SAS
- Monsieur Sébastien COLIN, DRH Groupe

Ces deux réunions ont donné lieu à des échanges au cours desquels la CFDT a fait part d'une demande initiale d'augmentation des salaires significativement plus élevée que l'inflation pour récompenser les efforts de l'ensemble des équipes et d'un élargissement du temps partiel avec bénéfice de Jours RTT pour les salariés.

Dans un contexte de très faible inflation (0,1 % à fin septembre 2020) et de crise sanitaire qui limite la visibilité à moyen terme, la prudence et la maîtrise dans l'évolution des charges des sociétés s'imposent. Pour autant, la Direction du Groupe, attentive aux arguments de la CFDT et désireuse de maintenir la motivation et de reconnaître la performance des équipes en 2020 dans un contexte pourtant difficile, a souhaité se rapprocher des demandes syndicales.

En conséquence, à la suite de ces deux réunions, un accord a été trouvé sur les mesures suivantes :

- **Budget d'augmentations individuelles des salaires de 1,60 % au 1^{er} janvier 2021**
- **Versement d'une prime dite de pouvoir d'achat de 250 € en paie du mois de novembre 2020 pour tous les salariés présents au 04 novembre 2020 et déjà présents aux effectifs le 1^{er} mars 2020.** Cette prime est destinée à remercier les salariés de leur investissement durant la crise sanitaire du printemps 2020.
- **Elargissement des formules du temps partiel avec 6 Jours RTT jusqu'aux 3 ans de l'enfant avec deux nouvelles formules :**
 - 30h45 par semaine (payés 30h) avec 6 Jours RTT
 - 32h45 par semaine (payés 32h) avec 6 Jours RTT
 - En complément de la formule 28h45 par semaine (payés 28h) avec 6 Jours RTT
- **Négociation d'un Accord sur la Qualité de Vie au Travail au cours du premier semestre 2021** portant sur le télétravail, le temps de travail (temps partiel, forfait jour), le droit à la déconnexion, la politique de prévention des risques professionnelles, la protection sociale, l'égalité professionnelle femmes – hommes...

Un protocole d'accord de fin de NAO sera signé prochainement entre la Direction et la CFDT.